

# Budget 2022 : Construire aujourd'hui votre vie de demain

Une nouvelle année mais toujours le même cap : celui de faire des économies pour des investissements d'avenir. 2022 sera marquée par la réalisation de grands aménagements (rénovation du quartier Champaret, réaménagement de la place Carnot, démolition du pont Saint-Michel...) visant à améliorer la qualité de vie des Berjalliens. Des projets rendus possibles grâce à la réduction des coûts fixes de la Ville. Pour ce faire, la municipalité continue sa gestion rigoureuse des finances communales en poursuivant le désendettement et en diminuant les frais de fonctionnement.

Tandis que le budget 2022 a été voté le 10 décembre par le conseil municipal, *Nouvelles* vous propose de découvrir les principaux chiffres (investissements, budgets de fonctionnement...) ainsi qu'un entretien avec le Maire de Bourgoin-Jallieu, Vincent Chriqui, qui vous présente les grandes lignes et la stratégie politique associée à cette étape importante de la vie d'une collectivité.



**« Depuis 2014, nous nous engageons à ne pas augmenter les impôts afin de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des Berjalliens. Nos priorités sont donc financées par la maîtrise des autres dépenses et la recherche d'économie dans tous les domaines »**

Olivier Dias, adjoint au maire en charge de la sécurité et des finances







**VINCENT CHRIQUI**

**« Ce qui est possible  
aujourd'hui, l'est grâce à  
nos efforts d'hier »**

---

Avec 36,5 M€ en fonctionnement et 22,6 M€ en investissement, le budget 2022 permet à Bourgoin-Jallieu de prévoir l'avenir. Stabilité fiscale, grands projets et organisation du temps de travail au sein de la collectivité, quelle stratégie est associée au budget 2022 ? Entretien avec le Maire, Vincent Chriqui.

**Le 10 décembre 2021, le conseil municipal a voté le budget primitif 2022. Pouvez-vous nous présenter vos orientations en matière de fonctionnement ?**

**Vincent Chriqui :** « Ce budget 2022 est un budget courageux. Tous les élus ont tenu une ligne rigoureuse, comme lors du précédent mandat. Un gros effort a été porté sur les dépenses de fonctionnement afin d'améliorer la situation financière de la commune et préserver une capacité d'investissement malgré la hausse structurelle des dépenses et le désengagement continu de l'État.

Notre objectif est de préparer l'avenir en réduisant la dette. C'est ce que nous avons fait de manière significative lors du précédent mandat. Ce qui est possible aujourd'hui, l'est grâce à nos efforts d'hier. Cependant, notre capacité d'action, nos perspectives, sont menacées par la décision de l'État de remettre en cause le mode de calcul du Font de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Avec la ville nouvelle, la CAPI bénéficiait d'un traitement favorable en termes de dotation. L'État compensait les dépenses colossales et la dette associée qu'il avait imposé à la ville nouvelle historiquement, et, subitement, il arrête de le faire. La disposition prise par l'actuel Gouvernement de mettre fin à ce système pèse lourdement sur nos finances. Nous perdons 900 000 €/an, ce qui est colossal ! Il est très difficile de s'adapter sans augmenter les impôts, ce que nous continuons à ne pas vouloir faire. Cela représente une vraie charge sur toutes nos décisions. 900 000 € c'est autant que la rénovation du Palais des sports ou le coût net pour la Ville de la gestion de la Covid en 2020. Cette décision pèse lourdement sur notre capacité à répondre aux besoins des berjalliens. Mais nous ne nous décourageons pas. Nous ne baissons pas les bras. Quand on doit gérer avec rigueur, cela nous oblige à être plus créatifs, plus volontaristes, à faire mieux avec moins. Ça tombe bien, c'est ce que je demande à mes élus et à mes agents depuis 2014. Gérer les deniers publics en bon père et en bonne mère de famille, c'est le premier devoir de tout responsable politique. »

**Dans cette époque incertaine, un budget supplémentaire dédié à la gestion de la Covid-19 a-t-il été prévu dans le budget de fonctionnement ?**

**V. C. :** « La crise sanitaire a marqué les précédents budgets et marquera certainement celui-là. Il y aura des dépenses. Il y aura des initiatives. Mais nous ne pouvons présumer de l'évolution de la pandémie aujourd'hui. La commune se substituera de nouveau à l'État et aux autorités sanitaires à la hauteur de ses capacités financières, comme nous l'avons fait durant la crise des masques en 2020 ou en proposant des centres de vaccination éphémères en 2021. Même si ce n'est pas prévu dans le budget, nous trouverons les moyens pour le faire. »

**L'application des 35 heures, dite réforme des 1607 heures, a suscité une vive émotion au sein des organisations syndicales qui ont bloqué certains services à la population. Pourtant, 250 000 € ont été inscrits au budget 2022. Quelle est cette réforme et quelles sont les incidences pour les agents municipaux ?**

**V. C. :** « La loi de transformation de la Fonction publique constate que le temps de travail en France est de 35 heures. Si ce temps de travail hebdomadaire est lissé sur l'année, moins les 25 jours de congés réglementaires, cela correspond à 1607 heures de travail.

Tout le monde en France est censé travailler 1607 heures par an. Or, dans les collectivités, ce n'est pas toujours le cas. Dans le passé, les élus ont distribué, avec plus ou moins de pensées clientélistes, des avantages sous forme de congés. À Bourgoin-Jallieu, cela a donné lieu au « jour du Maire », au « jour de la Saint-Michel », même si la Saint-Michel se déroule le week-end, et à l'octroi de deux jours pour combler les ponts. Dans les faits, les agents travaillaient 1568 heures par an au lieu de 1607 heures payées.

Contrairement aux autres réformes que nous avons pu mettre en place dans le passé, il s'agit là d'une réforme du Gouvernement. Une réforme que j'assume car je suis un Maire Républicain et j'applique la loi. Je trouve également qu'il y a une forme d'équité dans ce texte selon lequel tous les salariés, du public et du privé, doivent travailler le même nombre d'heures.

Dans une entreprise comme dans une collectivité, on ne modifie pas une durée légale du temps de travail sans discussion avec le personnel. De mars à décembre, 30 rencontres ont eu lieu entre le Directeur général des services,

la DRH et les agents, ainsi que 50 réunions dans les services et 7 rencontres syndicales auxquelles j'ai participé. Les discussions ont porté sur les plannings et les compensations financières. Trois possibilités d'aménagement du temps de travail sont désormais possibles : 35 heures, 36h30 ou 38 heures pour les cadres. Dans les deux derniers cas, les agents bénéficient respectivement de 9 et 18 jours de RTT.

Nous avons veillé à ce que les agents municipaux soient récompensés pour leur travail avec une hausse salariale de 2,4% pour une augmentation du temps de travail de 2%. La Ville dédommage les jours d'ancienneté à hauteur de 75 € par jour alors qu'elle n'y était pas contrainte par la loi. Cela représente une augmentation de 150 € à 375 € par agent et génère un coût pour la commune de 100 000 €

par an. À cela s'ajoute le dispositif « Montchalin », du nom de la Ministre de la Fonction publique. Ce texte a été présenté par le Gouvernement comme une contrepartie aux 1607 heures. Il concerne 242 agents et représente un coût pour la commune de 150 000 € par an. Sauf que l'État ne finance pas ce dispositif pour la Fonction publique territoriale. L'intégralité de cette réforme porte sur les épaules des collectivités. Il s'agit là de la parfaite illustration d'un Gouvernement très généreux avec l'argent des autres, le nôtre en l'occurrence !

Quand on additionne les dispositions de la Ville et le dispositif Montchalin, l'effort financier global s'élève à un montant de 250 000 € par an pour la commune. »



**« Gérer les deniers publics en bon père et en bonne mère de famille, c'est le premier devoir de tout responsable politique. »**

Rénovation de la place Carnot

**2 200 000 €**  
*en investissement*



Intervention sociale,  
Santé & Logement

**1 250 440 €**  
*en fonctionnement*

**192 550 €**  
*en investissement*

**156 750 €**  
*de subventions aux associations, aux seniors et à l'action sociale*

**596 449 €**  
*en fonctionnement*

**144 000 €**  
*en investissement*

**40 000 €**  
*de subventions à Passion Commerces*

Action économique

Sécurité &  
Salubrité publique

**805 065 €**  
*en fonctionnement*

**163 721 €**  
*en investissement*



Rénovation urbaine

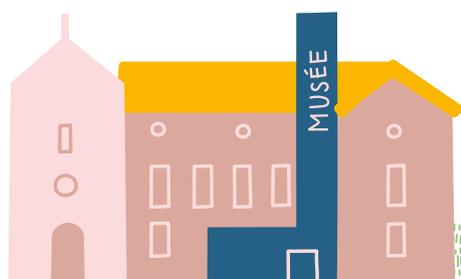
**1 300 000 €**  
*pour le Pont Saint-Michel*

**1 223 000 €**  
*pour le quartier de Champaret*



**Continuons  
à développer, rénover,  
embellir notre ville**

## Une politique au service des berjalliens



**2 304 031€**  
en fonctionnement

**859 930€**  
en investissement,  
dont 750 000€ pour le  
nouveau théâtre

**22 220€**  
de subventions aux  
associations culturelles

Culture

Enseignement  
& Formation

**4 758 139€**  
en fonctionnement

**1 000 500€**  
en investissement  
dont 689 000€ pour  
le plan école

Famille

**1 602 802€**  
en fonctionnement

**6 780€**  
en investissement

Sports &  
Jeunesse

**3 125 721€**  
en fonctionnement

**1 044 500€**  
en investissement,  
dont 800 000€ pour  
le Palais des Sports

**702 210€**  
de subventions aux  
associations sportives

Aménagement & Service  
urbain environnement

**4 448 223€**  
en fonctionnement

**7 457 212€**  
en investissement

